

## Covid-19 - Gratis Parken: wat muss ech maachen?



### COVID-19 - GRATIS parken - modalités de remboursement

Comme indiqué dans le Broadcast du 19 mars 2020, les agents assurant leur travail pendant la période de la pandémie peuvent profiter gratuitement du parking CFL.


Ci-après les modalités de remboursement:

- Les agents en possession d'une carte valeur 200h se verront recréditer les heures déduites pendant la période visée sur leur carte. Ils doivent se présenter à la fin de chaque mois au guichet du P+R Luxembourg, en possession de la carte valeur.
- Les agents n'ayant pas de carte de stationnement sont tenus de conserver les reçus et seront remboursés par après à l'aide du formulaire ci-joint. Aucun remboursement ne pourra être effectué sans reçu.

Veuillez noter que les remboursements seront uniquement effectués sur demande des agents, en une seule fois et ceci au moment où la situation sera rétablie.

#### Services RH au Personnel

Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois

  
Services RH au Personnel

Luxembourg, le .....

**Demande de remboursement**  
**dans le cadre du parking utilisé pendant la pandémie COVID-19**

à adresser aux Services RH au Personnel, RH/A.

Je soussigné(e),

Nom/Prénom	
Matricule CFL	
Emploi	
Service d'attache	

vous prie de bien vouloir me rembourser le montant de ..... €, étant donné que j'ai eu recours au parking CFL pour assurer mon travail pendant la pandémie COVID-19.

Les originaux des reçus sont à joindre à la présente demande.  
Aucun remboursement ne saura avoir lieu en l'absence des originaux des reçus.

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

